



Bundesamt
für Migration
und Flüchtlinge

La loi fondamentale

La base de notre vie commune



À propos de cette brochure

Les premiers temps en Allemagne doivent certainement vous sembler difficiles. Vous vous sentez submergé par une quantité d'informations nouvelles. Et beaucoup de choses doivent vous paraître étranges et inhabituelles au début. En publiant cette brochure, nous souhaitons vous aider à vous orienter et à mieux comprendre la vie en Allemagne.

Au fil des pages suivantes, vous apprendrez ce qu'est la loi fondamentale et quelle en est la signification pour les personnes résidants en Allemagne – et dont vous faites partie maintenant. Vous allez prendre connaissance de certains droits mais aussi de certaines obligations. Par ailleurs, des hommes et des femmes, dont une partie est immigré en Allemagne, racontent ce qui leur inspire la loi fondamentale. Le but est de vous donner une première idée de cette loi importante. Par la suite – par exemple pendant le cours d'intégration – vous aurez l'occasion de vous familiariser plus amplement avec son contenu.

Même pour un citoyen allemand, avoir une réflexion sur la loi fondamentale est important et intéressant. N'hésitez pas à questionner les gens dans votre entourage si vous ne comprenez pas quelque chose ou si vous avez besoin d'échanger sur ce sujet.

Nous vous souhaitons une bonne lecture!

Sommaire

Qu'est-ce que la loi fondamentale ?	5
La dignité humaine est intangible	9
Liberté de la personne	13
Égalité devant la loi	17
Égalité des sexes	21
Interdiction de la discrimination	25
Liberté de croyance et de profession de foi	29
Liberté d'opinion et liberté de la presse	33
Mariage et famille	37
Obligations en Allemagne	41



Qu'est-ce que la
loi fondamentale ?





« Pour moi, la loi fondamentale est le « tisserand » de la cohésion sociale. Ce qui compte le plus à mes yeux, c'est la protection des minorités. Le pouvoir passe toujours aux mains de la majorité. Mais une constitution doit pouvoir être jugée d'après la manière dont elle traite ses minorités. En Allemagne je sais une chose : tant que je respecte le cadre légal de la loi fondamentale, je peux vivre selon mes convictions. »

Ute, 50 ans

Qu'est-ce que la loi fondamentale ?

Comme dans la plupart des pays dans le monde, il existe également en Allemagne une constitution : la loi fondamentale. Elle a été adoptée en 1949, quatre ans après la fin de la dictature national-socialiste et commence par ce que l'on appelle les droits fondamentaux – nous vous en présentons quelques-uns dans cette brochure.

Les droits fondamentaux priment sur toutes les lois. Ils régissent d'une part les droits des citoyens et des citoyennes envers l'état : Ainsi, la police par exemple n'a pas le droit de pénétrer dans un appartement sans décision judiciaire. D'autre part, les droits fondamentaux réglementent la manière dont nous nous comportons les uns avec les autres en Allemagne. Hommes et femmes sont égaux en droits ; nul ne doit être discriminé en raison

de son origine, de sa religion ou de son orientation sexuelle. L'état protège les droits fondamentaux de tous les individus vivant dans ce pays, qu'ils vivent ici depuis plusieurs générations ou qu'ils viennent tout juste de s'y installer.

La loi fondamentale existe tant que nous la respectons. Ses valeurs sont non seulement le fondement de notre état mais elles sont également la base de notre vie en société. Si l'Allemagne est devenue depuis des décennies une zone de paix, de liberté et de prospérité c'est parce que ses concitoyens partagent au plus profond d'eux-mêmes ces droits et ces obligations que nous allons décrire ci-après.

Informations complémentaires

Vous pouvez télécharger gratuitement la loi fondamentale sur le site du parlement allemand, le Bundestag ou alors la commander au www.btg-bestellservice.de

Le texte est disponible en anglais, français, espagnol, polonais, turc, portugais et arabe.



ARTICLE 1

La dignité humaine est intangible

- (1) La dignité de l'être humain est intangible. Tous les pouvoirs publics ont l'obligation de la respecter et de la protéger.
- (2) En conséquence, le peuple allemand reconnaît à l'être humain des droits inviolables et inaliénables comme fondement de toute communauté humaine, de la paix et de la justice dans le monde.
- (3) Les droits fondamentaux énoncés ci-après lient les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire à titre de droit directement applicable.

ARTICLE 1

La dignité humaine est intangible

La protection de la dignité humaine figure en toute première place de la loi fondamentale allemande. Cela a une bonne raison : Il y a peu de temps encore, les nationaux-socialistes ont persécuté, brutalisé, torturé et assassiné des millions de personnes, en Allemagne et dans toute l'Europe, à cause de leur religion, de leur origine ou de leur conviction politique. Ils leurs ont enlevé leur dignité de plusieurs manières.

Pour s'assurer que de tels crimes ne se reproduisent plus jamais dans notre pays, la dignité humaine est devenue l'élément clé de notre constitution. Sa protection bénéficie de la plus haute valeur dans la loi fondamentale allemande. Tous les autres droits reposent sur la dignité de l'être humain.

Vivre dignement en Allemagne signifie que tous les individus sont égaux devant la loi et ont droit à une protection égale, indépendamment de la couleur de leur peau, de leur origine,



« Je suis venu en Allemagne après le baccalauréat. Dans mon pays natal, j'avais tout le temps peur de la police, bien que je n'aie jamais rien commis de mal. Ici, on me respecte, même les représentants de la ville, ce que j'apprécie énormément. On est estimé et traité comme il se doit. À mon avis, c'est une des choses les plus importantes. »

Hamed, 33 ans

de leur religion, de leur âge, de leur sexe, de leur statut social ou de leurs capacités physiques ou mentales. Cela veut dire aussi que chaque individu doit avoir de quoi se nourrir et être logé, qu'il a droit à des soins médicaux en cas de maladie et qu'il peut aller à l'école.

L'état allemand a le devoir de respecter et de protéger la dignité humaine de tous les individus vivant en Allemagne. Il doit notamment s'abstenir de tout acte pouvant blesser notre dignité. Il doit également nous préserver de tout acte d'humiliation, de persécution ou de préjudice commis par autrui.

Informations complémentaires

L'« Alliance pour une ouverture au monde, la solidarité, la démocratie et l'État de droit – contre l'intolérance, la haine humaine et la violence » (Allianz für Weltoffenheit, Solidarität, Demokratie und Rechtsstaat – gegen Intoleranz, Menschenfeindlichkeit und Gewalt) compte parmi ses membres des communautés religieuses, des fédérations, des syndicats de travailleurs et d'employeurs. Dans son appel « La dignité de l'Homme est inaliénable », cette initiative s'engage pour une Allemagne ouverte au monde.

Vous trouverez cet appel en différentes langues sous :

www.allianz-fuer-weltoffenheit.de



ARTICLE 2

Liberté de la personne

- (1) Chacun a droit au libre épanouissement de sa personnalité pourvu qu'il ne viole pas les droits d'autrui ni n'enfreigne l'ordre constitutionnel ou la loi morale.
- (2) Chacun a droit à la vie et à l'intégrité physique. La liberté de la personne est inviolable. Des atteintes ne peuvent être apportées à ces droits qu'en vertu d'une loi.



« Lorsque j'avais 13 ans, ma famille a émigré en Allemagne. La liberté dont nous jouissons ici m'a quelque peu dépassée au début. Avant le cadre était déjà imposé tandis qu'à présent, il nous faut décider de tellement de choses. La liberté, c'est aussi cela : être auto-responsable. »

Kludia, 38 ans

ARTICLE 2

Liberté de la personne

Le droit fondamental concernant la liberté de la personne s'est également imposé après l'expérience du national-socialisme. Il fallait empêcher à jamais que des individus puissent être systématiquement emprisonnés, subissent la violence et la terreur. Aujourd'hui, chaque peine d'emprisonnement doit être légalement justifiée. En prison, il est interdit de torturer ou de maltraiter les détenus. Chez nous, la peine de mort est abolie.

Le deuxième article de la loi fondamentale se prononce également sur le libre épanouissement de la personnalité. Cela signifie que chacun peut mener sa vie comme il ou elle l'entend. Chacun a le droit de choisir librement son travail, ses loisirs, son ou sa partenaire. C'est pourquoi en Allemagne, le choix de vivre dans une relation homosexuelle est respecté de la même manière que pour les couples mixtes. Les femmes ou les hommes sont également tout à fait libres par exemple de porter des robes longues ou des pantalons courts.

Il existe bien sûr des limites à l'épanouissement personnel. Personne ne peut par son comportement mettre en danger autrui, lui porter atteinte ou le blesser. Voici deux exemples simples : Même si quelqu'un aime bien la vitesse au volant, cela ne lui donne pas le droit pour autant de rouler à toute allure. Il doit se plier aux limitations de vitesse imposées. Cela sert à protéger les autres usagers de la route. Il n'est pas non plus autorisé de fumer n'importe où, car d'autres ont le droit de préserver leur santé.

La liberté exige aussi d'être responsable. Elle demande à chacun dans sa vie de tous les jours, d'être respectueux et tolérant envers d'autres modes de vie, qui ne correspondent peut-être pas aux convictions personnelles.

Informations complémentaires

- La fédération gay et lesbienne allemande (Lesben- und Schwulenverband in Deutschland, LSVD) met à disposition des demandeurs d'asile des informations en plusieurs langues sous : www.queer-refugees.de
- « **L'amour mérite d'être respecté** » est le titre d'une brochure d'information sur l'homosexualité et le Centre pour migrants, lesbiennes et gays (Zentrum für Migranten, Lesben und Schwule, MILES). Celle-ci est disponible en plusieurs langues par téléchargement sous : berlin.lsvd.de/projekte/miles



ARTICLE 3, PARAGRAPHE 1

Égalité devant la loi

- (1) Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.
- (2) Hommes et femmes sont égaux en droits. L'État promeut la réalisation effective de l'égalité en droits des femmes et des hommes et agit en vue de l'élimination des désavantages existants.
- (3) Nul ne doit être discriminé ni privilégié en raison de son sexe, de son ascendance, de sa race, de sa langue, de sa patrie et de son origine, de sa croyance, de ses opinions religieuses ou politiques. Nul ne doit être discriminé en raison de son handicap.

« Il y a plusieurs années, j'ai fui en Allemagne. Une des raisons était que dans mon pays, certaines personnes se croient tout permis – seulement parce qu'ils appartiennent à une certaine famille ou un certain groupe politique. Ici en Allemagne, personne n'est au-dessus des lois ou ne peut décider que sa vie a plus de valeur que la mienne. »

Hamado, 41 ans



ARTICLE 3, PARAGRAPHE 1

Égalité devant la loi

Dans la loi fondamentale, il est stipulé : « Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. » Cela signifie que devant la loi la parole d'un Homme pauvre a autant de valeur que celle d'un Homme riche, que la parole d'une femme a autant de valeur que celle d'un homme. En Allemagne, des chômeurs par exemple peuvent aller devant le tribunal et obtenir gain de cause, des managers peuvent être jugés pour violation du droit et aller en prison. Les tribunaux

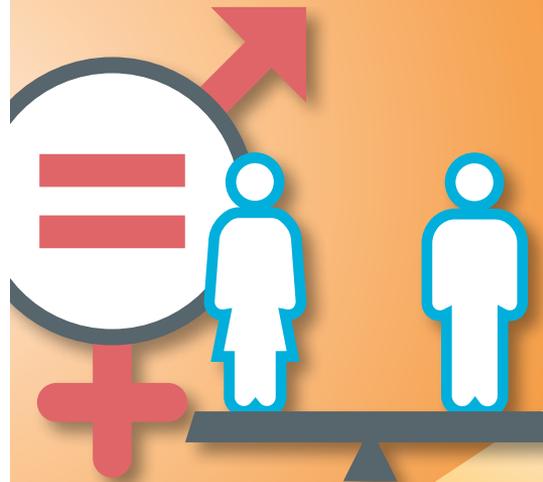
sont indépendants et n'ont pas le droit d'être influencés par la politique. Tous les jugements rendus sont fondés sur la base de lois qui sont les mêmes pour tout le monde. Cela représente un pilier majeur de notre démocratie.

Le principe d'« égalité devant la loi » est valable pour tous les domaines de la vie. Cela implique par exemple que des enfants nés hors mariage ne peuvent être désavantagés par rapport aux enfants légitimes. Ou que des homosexuels

peuvent devenir héritier légal, s'ils vivent dans un partenariat inscrit à l'état civil.

L'égalité devant la loi implique également que des demandeurs d'asile peuvent invoquer les mêmes droits fondamentaux. Eux aussi ont le droit de contester des décisions rendues par l'état allemand.

Pour que chaque individu soit vraiment en mesure de revendiquer ses droits, les moins nantis peuvent bénéficier d'une aide juridique pour payer les frais d'avocat et de procès, à condition toutefois que la plainte ait une chance d'aboutir.



ARTICLE 3, PARAGRAPHE 2

Égalité des sexes

- (1) Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.
- (2) Hommes et femmes sont égaux en droits. L'État promeut la réalisation effective de l'égalité en droits des femmes et des hommes et agit en vue de l'élimination des désavantages existants
- (3) Nul ne doit être discriminé ni privilégié en raison de son sexe, de son ascendance, de sa race, de sa langue, de sa patrie et de son origine, de sa croyance, de ses opinions religieuses ou politiques. Nul ne doit être discriminé en raison de son handicap.

ARTICLE 3, PARAGRAPHE 2

Égalité des sexes

La chancelière Angela Merkel le prouve : En Allemagne, les femmes peuvent décrocher des postes très haut placés tout comme les hommes. Elles décident de leur profession – que ce soit pour devenir infirmière, ingénieur ou soldate. Elles décident également de leur manière de s'habiller, qui elles veulent épouser et si elles veulent des enfants ou pas. Et d'un autre côté, beaucoup d'hommes

participent aux tâches ménagères et à l'éducation des enfants. C'est ce que nous entendons par l'égalité des sexes.

La société allemande a travaillé dur pour qu'aujourd'hui les femmes aient les mêmes possibilités que les hommes. Jusque dans les années 70, il y avait également en Allemagne encore beaucoup de restrictions : Par exemple, les femmes n'avaient pas le droit de travailler sans l'accord de leur mari et ne pouvait pas disposer

« Dans mon éducation, on m'a inculqué que la tenue du ménage était le travail de la femme. Mais ma femme et moi nous nous partageons le travail. Moi aussi, je lave la vaisselle, nettoie, repasse et fais les courses. J'ai mauvaise conscience quand ma femme arrive fatiguée à la maison et que je n'ai pas fait la cuisine. Pour moi c'est devenu normal d'aider à la maison. »

Keli, 67 ans



librement de leur biens. C'est le « mouvement féministe » qui a amorcé le changement. La société allemande a commencé à changer de mentalité. Les femmes n'étaient désormais plus cantonnées au seul rôle de la femme au foyer et mère.

Il existe encore aujourd'hui des points à améliorer. L'état prend toutefois des mesures pour que femmes et hommes aient les mêmes chances dans tous les domaines de la vie, que ce soit dans le domaine privé, professionnel ou familial.

Informations complémentaires

→ Sur la page internet du Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse (Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend), www.bmfsfj.de, vous trouverez des publications sur le thème de l'égalité entre hommes et femmes.

→ Le numéro d'urgence « Violence envers les femmes » conseille les femmes exposées à la violence. En cas de besoin, des interprètes en 15 langues peuvent faciliter la conversation : **+49 (0)800 011 60 16** (tous les jours et 24h/24h)



ARTICLE 3, PARAGRAPHE 3

Interdiction de la discrimination

- (1) Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.
- (2) Hommes et femmes sont égaux en droits. L'État promeut la réalisation effective de l'égalité en droits des femmes et des hommes et agit en vue de l'élimination des désavantages existants.
- (3) Nul ne doit être discriminé ni privilégié en raison de son sexe, de son ascendance, de sa race, de sa langue, de sa patrie et de son origine, de sa croyance, de ses opinions religieuses ou politiques. Nul ne doit être discriminé en raison de son handicap.



« Moi aussi, je suis responsable de personnel. Dans les offres d'emploi, nous insistons sur le fait que les candidatures de personne issues de l'immigration sont les bienvenues. Notre équipe est variée à tous les niveaux : nationalités diverses, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes. Si par exemple une femme qui porte le voile souhaite postuler, cela ne serait pas un obstacle à son embauche, pour autant qu'elle ait les qualifications demandées. Pour nous, c'est l'individu qui compte au final. »

Felice, 46 ans

ARTICLE 3, PARAGRAPHE 3

Interdiction de la discrimination

En Allemagne, la discrimination est interdite. Personne ne doit subir de préjudice parce qu'il est né à l'étranger par exemple ou parce qu'il ou elle est noir(e). Que ce soit dans la recherche d'un emploi ou d'un appartement ou pour entrer dans un café : C'est l'être humain qui compte avant tout et pas son sexe,

son origine, sa foi, sa sexualité, ses opinions politiques ou son handicap.

Malheureusement on observe quand même des cas de discrimination dans notre société. Mais nous avons le droit d'exiger l'égalité de traitement : Toute personne qui se sent discriminée peut s'adresser à l'agence fédérale contre la discrimination pour demander conseil.

Il est du devoir de l'état de protéger les minorités de toute discrimination. Mais il est également de notre devoir à tous de respecter tous nos concitoyens. Cela est la base fondamentale de notre vie en société. C'est pour cette raison qu'en Allemagne, une femme peut devenir chancelière ou qu'un homme politique d'origine turc peut prendre la tête d'un parti politique.

Informations complémentaires

→ Si vous avez besoin d'aide dans un cas de discrimination, vous pouvez vous adresser à l'agence fédérale contre la discrimination (Antidiskriminierungsstelle des Bundes, ADS) :

Assistance téléphonique :

+49 (0)30 1855-1865 (du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 15h)

Service téléphonique pour requêtes à caractère générale :

+49 (0)30 1855-1855 (du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 15h)

E-mail : beratung@ads.bund.de

→ Sur la page internet de l'agence contre la discrimination, vous trouverez des services de consultation : www.antidiskriminierungsstelle.de



ARTICLE 4

Liberté de croyance et de profession de foi

- (1) La liberté de croyance et de conscience et la liberté de professer des croyances religieuses et philosophiques sont inviolables.
- (2) Le libre exercice du culte est garanti.
- (3) Nul ne doit être astreint contre sa conscience au service armé en temps de guerre. Les modalités sont réglées par une loi fédérale.

« Au début, lorsque je suis arrivée en Allemagne, je me suis dit : les gens ne sont pas du tout religieux. Avec le temps je me suis rendue compte que la religion fait partie du domaine privé ici. Pour la première fois, j'ai rencontré des familles dont les membres ont différentes croyances ou ne croient pas du tout. Chez nous tous les membres d'une famille ont toujours la même religion. Cette ouverture d'esprit m'a fascinée. »

Ivona, 38 ans



ARTICLE 4

Liberté de croyance et de profession de foi

L'Allemagne est un pays séculaire. Cela signifie qu'il y a une séparation de l'Église et de l'État. L'État lui-même ne se réclame pas d'une religion et n'impose aucune religion à ses concitoyens. Au contraire : Selon la loi fondamentale il doit garantir à chaque individu vivant en Allemagne la liberté de croyance et le libre exercice de son culte.

Environ 60% des allemands sont membres des deux grandes églises chrétiennes. L'on compte parmi eux autant de catholiques que de protestants. En Allemagne, le christianisme est donc plus largement répandu que d'autres religions. De nombreuses œuvres sociales comme par exemple des hôpitaux ou des jardins d'enfants sont rattachés à des organisations chrétiennes. La plupart des jours fériés allemands sont également d'origine chrétienne. Pâques et Noël en font partie.

La liberté de culte implique en Allemagne également que chacun peut changer de religion s'il le souhaite. Ou encore n'adhérer à

aucune religion. Un tiers des allemands est sans confession. Pour beaucoup, la foi ne joue pas un rôle important au quotidien.

Vu que l'Allemagne est un pays d'immigration, il existe ici un nombre important de religions différentes. Les plupart des Allemands connaissent aujourd'hui des fêtes et jours fériés comme Hanoucca ou l'Aïd al-Adha. Les synagogues et les mosquées font partie du paysage urbain dans beaucoup d'endroits. Les musulmans représentent le plus grand groupe après les chrétiens avec 5 % de la population totale. Les juifs, les bouddhistes et les hindous vivent également en grand nombre en Allemagne.

Chaque individu peut pratiquer librement sa religion, peu importe laquelle. Une seule condition est à respecter : Les coutumes et rituels doivent s'inscrire dans le cadre de la législation allemande.

Informations complémentaires

Sites web de quelques communautés religieuses en Allemagne :

- Église protestante en Allemagne : www.ekd.de
- Église catholique en Allemagne : www.katholisch.de
- Conférence des évêques orthodoxes en Allemagne : www.obkd.de
- Conseil central des juifs d'Allemagne : www.zentralratjuden.de
- Conseil de coordination des musulmans : www.koordinationsrat.eu
- Communauté chiite des communautés chiites en Allemagne : www.igs-deutschland.org
- Ahmadiyya Muslim Jamaat Deutschland : www.ahmadiyya.de
- Communauté alévie d'Allemagne (AABF) : www.alevi.com/de



ARTICLE 5

Liberté d'opinion et liberté de la presse

- (1) Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, par l'écrit et par l'image, et de s'informer sans entraves aux sources accessibles au public. La liberté de la presse et la liberté d'informer par la radio, la télévision et le cinéma sont garanties. Il n'y a pas de censure.
- (2) Ces droits trouvent leurs limites dans les prescriptions des lois générales, dans les dispositions légales sur la protection de la jeunesse et dans le droit au respect de l'honneur personnel.

ARTICLE 5

Liberté d'opinion et liberté de la presse

En Allemagne, chacun a le droit d'exprimer librement son opinion. Cela implique que chacun peut dire ce qu'il pense et critiquer les choses qui ne lui plaisent pas. C'est pourquoi on voit souvent dans la rue des réunions pacifiques, des manifestations ou des rassemblements de différents acteurs sociaux ou politiques.

En Allemagne, la liberté de la presse est respectée. Nous disposons de plus de 350 journaux et environ 1500 magazines, de nombreuses antennes de radio et de programmes de télévision sans compter internet pour s'informer. Les hommes et femmes politiques ne peuvent en aucun cas décider de ce que la presse publie ou non. « Il n'y a pas de censure. », dit notre loi fondamentale. Dans notre démocratie, les artistes ont

« Mes parents ont émigré en Allemagne en raison de la liberté de la presse. Là d'où ils venaient, ils ne pouvaient pas se fier aux journaux. Personne ne disait ce qui se passait véritablement dans le pays. Je suis heureuse qu'il en aille autrement ici, même si je ne suis pas d'accord avec toutes les opinions exprimées dans les médias. Chacun a quand même la possibilité de se forger sa propre opinion parmi un grand nombre d'avis exprimés. »

Kiki, 38 ans



également le droit fondamental de s'exprimer librement. La satire en fait également partie.

Cependant le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion a aussi certaines limites en Allemagne. Si quelqu'un par exemple exprime et diffuse son opinion tout en offensant directement d'autres individus ou en incitant à la haine et à la violence, une sanction lui sera infligée. La négation du génocide juif sous le régime nazi est également répréhensible. Certains livres ou films représentant des scènes de violence extrêmes ne peuvent être vendus qu'à des adultes afin de protéger les mineurs.

La liberté d'opinion et la liberté de la presse sont très importantes pour notre démocratie. Afin de participer à la vie politique, nous devons être en mesure d'échanger librement nos opinions et de nous informer librement. Par exemple en nous engageant politiquement ou en allant voter.

Informations complémentaires

- Sur la page d'actualités « Deutsche Welle », vous trouverez des informations en 30 langues différentes : www.dw.com
- Le groupement des établissements publics de radiodiffusion de la République Fédérale d'Allemagne (Arbeitsgemeinschaft der öffentlich-rechtlichen Rundfunkanstalten der Bundesrepublik Deutschland, ARD) a mis à la disposition des réfugiés un pôle d'informations sur la page internet : refugees.ard.de



ARTICLE 6

Mariage et famille

- (1) Le mariage et la famille sont placés sous la protection particulière de l'État.
- (2) Élever et éduquer les enfants sont un droit naturel des parents et une obligation qui leur échoit en priorité. [...]
- (3) Les enfants ne peuvent être séparés de leur famille contre le gré des personnes investies de l'autorité parentale qu'en vertu d'une loi [...].
- (4) Toute mère a droit à la protection et à l'assistance de la communauté.
- (5) La législation doit assurer aux enfants naturels [...] les mêmes conditions qu'aux enfants légitimes en ce qui concerne leur développement physique et moral et leur statut social.



« En tant que parent, il est très important de s'engager à l'école maternelle (jardin d'enfants) ou à l'école. J'étais délégué parental à l'école maternelle de mes enfants. Lorsque les enfants sont allés à l'école, j'ai souvent accompagné la classe lors des sorties scolaires ou j'ai apporté mon aide dans les ateliers de bricolage. Les professeurs d'école étaient très reconnaissants. Cela m'a permis de mieux connaître l'école, d'être en contact avec d'autres parents et en plus cela m'a beaucoup plus. »

Zaradasht, 55 ans

ARTICLE 6

Mariage et famille

Un père, une mère et deux enfants – voilà ce qui a été pendant longtemps la famille typique en Allemagne. Aujourd'hui, ce n'est plus le seul mode de vie commune. Il existe des couples non mariés, des couples homosexuels, des couples sans enfants, des familles monoparentales et un grand nombre de familles recomposées. Dans les familles recomposées, au moins un des parents a déjà un enfant d'une ancienne relation.

Les couples mariés issus de cultures différentes ou appartenant à des religions différentes ne sont plus inhabituels en Allemagne. C'est également devenu normal de vivre seul. Toutefois, en moyenne, un ménage compte deux personnes. Les grandes familles sont devenues rares.

Les parents sont responsables de leurs enfants. Ils doivent également assurer leur éducation avec toute la diligence nécessaire et faire en sorte qu'ils aillent à l'école et veiller à leur

santé. La violence corporelle envers les enfants est interdite par la loi tout comme la violence au sein du couple marié ou pas. L'État n'intervient normalement pas dans l'éducation des enfants sauf si leur bien-être est en danger. Le service de protection de l'enfance a dans ce cas le droit d'intervenir.

En Allemagne, beaucoup de services de consultation sont proposés aux familles qui rencontrent de grandes difficultés. Ces consultations peuvent également être téléphoniques et anonymes. Elles ont toutes pour but de venir en aide aux familles qui souhaitent améliorer leur situation.

Informations complémentaires

- Numéro d'appel pour les parents, proposé par l'Union allemande de protection des enfants (Deutscher Kinderschutzbund) :
+49 (0)800 1110-550 (Lundi et mercredi, de 9h à 11h ;
Mardi et jeudi, de 17h à 19h, entièrement gratuit)
- Numéro d'appel de l'aumônerie dans toute l'Allemagne :
+49 (0)800 1110-111 ou **+49 (0)800 1110-222** (24h/24 et entièrement gratuit)
- Numéro en cas de gros chagrins (« Nummer gegen Kummer ») :
pour les enfants et les adolescents **+49 (0)800 1110-333**
pour les parents **+49 (0)800 1110-550**
- Centre d'aide et d'accueil pour enfants, adolescents et parents près de chez vous : **www.bke.de**



Obligations en Allemagne



Obligations en Allemagne

Chaque individu en Allemagne a des droits mais aussi des devoirs. L'obligation générale d'identification en fait partie pour donner un exemple pratique : Tout individu résidant en Allemagne doit sur simple demande de la police par exemple, décliner son identité avec une carte d'identité en cours de validité ou un autre document officiel. Les demandeurs d'asile doivent également posséder

un document officiel avec les renseignements principaux le concernant. Il peut s'agir par exemple d'un titre de séjour si vous avez fait une demande d'asile.

De plus, la scolarité est obligatoire pour tous. Les parents doivent s'occuper de scolariser leurs enfants. En Allemagne, les enfants doivent généralement aller à l'école primaire à partir de six ans.

« Au début, on se sent dépassé par toutes les règles en Allemagne. Ensuite on comprend vite que toutes ont leur raison d'être. Il est également important de les connaître. Un exemple simple : Chacun est tenu d'aérer son appartement, sinon cela amène de la moisissure. Je trouve que la réglementation en en Allemagne est rationnelle. Si tout le monde s'y tient, cela rend finalement la vie plus facile. »

Alicja, 34 ans



L'obligation de payer des impôts fait aussi partie des devoirs. Cela implique par exemple que des impôts et des cotisations sociales sont prélevés sur les revenus mensuels. Cet argent sert à financer un grand nombre de choses pour la collectivité. Il sert à construire des écoles, à réparer des routes, à entretenir les parcs publics et bien plus encore, pour rendre la vie agréable en Allemagne.

Tous les individus vivant en Allemagne sont tenus de respecter les lois en vigueur et de remplir leurs obligations. La plupart le font de leur plein gré parce qu'ils souhaitent que le mode de coexistence dans notre société fonctionne correctement à long terme.

Arriver en Allemagne

L'appli « Ankommen »

Un compagnon pour vos premières semaines en Allemagne.

Pour en savoir plus sur la vie en Allemagne et le processus de demande d'asile, la formation et l'emploi, l'appli « Ankommen » vous sera utile. De plus, avec cette appli, vous pouvez commencer à apprendre l'allemand.



Télécharger l'appli
gratuitement :
www.ankommenapp.de



Mentions légales

La loi fondamentale – la base de notre vie commune

Éditeur

Bundesamt für Migration und Flüchtlinge
Referat Steuerung der Projektarbeit, Integration durch Sport,
Informationsmanagement
Frankenstraße 210, 90461 Nürnberg

Source

Publikationsstelle des Bundesamtes für Migration und Flüchtlinge
www.bamf.de/publikationen

Impression

Silber Druck oHG, Niestetal

Conception

KonzeptQuartier® GmbH, Schwabacher Str. 261, 90763 Fürth

Photos / Crédit photographique

KonzeptQuartier® GmbH, Schwabacher Str. 261, 90763 Fürth

Rédaction

Lena Guntenhöner; OOMMEN OH! HOPPE – Büro für Kommunikation;
Miltiadis Oulios; Referat Steuerung der Projektarbeit, Integration durch
Sport, Informationsmanagement

